



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 24 AVR. 2014

Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie de
contractualisation, du
financement et de
l'immobilier

Sous-direction
du dialogue contractuel

Département des
contrats de sites

N°014- 058

Affaire suivie par
Clémence Pronteau

Tél. : 01 55 55 66 12
courriel :
clemence.pronteau@
enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Le ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mme Danièle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université Vincennes - Saint-Denis

S/c de Madame le recteur de l'académie de Créteil,
chancelier des universités

**Objet : Lettre d'attention relative à la préparation du contrat pluriannuel de
l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis (2014-2018).**

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, réaffirme le rôle stratégique et régulateur de l'Etat qui s'incarne notamment dans la mise en place d'une organisation territoriale coordonnée telle que définie dans son article 62 (articles L 718-2 et suivants du code de l'éducation), visant au regroupement des établissements d'enseignement supérieur.

La loi précise également que le dialogue contractuel s'articule désormais autour d'un seul contrat pluriannuel de site qui comporte, d'une part, un volet commun correspondant au projet partagé entre les établissements et aux compétences mises en commun ou transférées par les établissements vers le regroupement, et d'autre part, des volets spécifiques à chacun des établissements du regroupement.

Les volets spécifiques, proposés par les établissements, sont destinés à préciser leur contribution à la stratégie de site, ainsi que le développement de leurs propres actions. Ils doivent être adoptés par leur conseil d'administration.

Le projet de site partagé par la Communauté Université Paris Lumières (UPL) a pour ambition de promouvoir une approche innovante des sciences humaines et sociales et des enjeux territoriaux, fondée, notamment, sur les Labex « arts H2H » et « les passés dans le présent ». Celle-ci entend jouer un rôle structurant dans les territoires du nord et de l'ouest parisien en associant, ce qui constitue sa spécificité, des institutions culturelles ou patrimoniales nationales et en étant un

véritable acteur de ses territoires par le biais des collaborations avec les partenaires territoriaux, économiques et citoyens.

Les ambitions de l'UPL sont structurées autour de missions et d'objectifs communs tels que :

- partager une stratégie scientifique et la politique doctorale du site ;
- élaborer une offre de formation de qualité et innovante, fondée sur le développement de complémentarités et de spécificités, et mutualiser les bonnes pratiques pédagogiques notamment au sein d'un centre d'innovation pédagogique et du projet Paris Nord-Ouest labellisé dans PEPITE ;
- coordonner et animer les actions des établissements pour être un acteur majeur de l'innovation numérique ;
- améliorer les conditions d'accueil, de travail et de vie des étudiants et des personnels ;
- procéder à un certain nombre de mutualisations et d'échange de bonnes pratiques en matière de pilotage.

2 / 4

Fondé sur ce socle commun, le projet élaboré par l'université Vincennes-Saint-Denis fera apparaître le rôle de l'établissement au sein de la COMUE UPL, précisera ses attentes en matière de stratégie partagée ainsi que son apport aux différentes actions stratégiques menées par la COMUE, notamment en ce qui concerne les mutualisations à mettre en œuvre.

En outre, les observations suivantes sont formulées en ce qui concerne la stratégie de formation appelée à être mise en place par l'UPL.

Au-delà de la nécessité de reconfigurer, au cours du prochain contrat, un certain nombre d'écoles doctorales¹ afin de garantir leur mise en adéquation avec la politique de site et limiter les chevauchements thématiques, il appartient aux responsables des deux universités tutelles de ces écoles doctorales d'agir sur leur fonctionnement afin de renforcer une dimension de « bonne pratique » au sein de la formation doctorale de leur établissement. Cette recommandation porte notamment sur le taux de non-financement des doctorants qui, dans un certain nombre de cas, avoisine les 50% de doctorants, ce qui est très au-delà des limites acceptables, y compris dans le champ des sciences humaines et sociales (27% en moyenne nationale).

A terme, la DGESIP attend que soit créé un doctorat de l'université Paris Lumières, préparé à Paris Vincennes-Saint-Denis ou à Paris Ovest Nanterre La Défense.

Conduites à rationaliser leur offre de formation, Paris 8 et Paris 10 gagneront à mener une réflexion sur l'harmonisation et les complémentarités des formations au niveau de la communauté UPL. Si au niveau licence, les aspects géographiques peuvent être largement déterminants, au niveau master des articulations seront à prévoir sur la durée du prochain contrat, assorties de jalons, entre les deux universités dans les secteurs des arts du spectacle, de la psychologie, de l'information communication et des humanités numériques.

L'université précisera quels sont ses apports, en prenant soin d'éviter tout chevauchement, à la licence et au master d'études politiques que l'UPL est habilitée à délivrer dans le cadre du nouveau Collège d'études politiques, à compter de la prochaine rentrée.

Des points spécifiques à votre établissement me paraissent devoir être également pris en compte. L'enjeu pour Paris 8 est de se donner les moyens d'assumer sa

¹ -ED «cognition, langage interaction » et ED «connaissance, langage, modélisation»
-ED «sciences sociales» et ED «milieux, cultures et sociétés du passé et du présent»
-ED «esthétique, sciences et technologie des arts» et ED «lettre, langues, spectacles»

responsabilité sociale tout en cultivant ses capacités d'innovation et en poursuivant les efforts engagés en matière de gouvernance.

► Réussite

Au-delà du seul et limité « taux de réussite en licence en 3 ans », la réussite reste problématique et doit constituer l'une des priorités du prochain contrat.

Poursuivant les initiatives engagées, l'université présentera un plan s'inscrivant dans une démarche globale d'amélioration continue et veillera à préciser les instruments qui lui permettront de mesurer les effets des dispositifs mis en œuvre.

3/4

► Innovation

L'université précisera le calendrier de mise en place des actions qu'elle entend développer en matière d'innovation pédagogique conformément aux engagements de la COMUE.

S'agissant des secteurs d'activités les plus directement liés au numérique, à savoir l'Institut d'Enseignement à Distance, les Presses Universitaires de Vincennes, la documentation, les MOOCS ou encore le Learning center, Paris 8 s'assurera de la coordination d'ensemble et ciblera les opérations qui seront menées à son échelle, en lien avec Paris 10, ou directement au niveau d'UPL. Les pistes de mutualisation seront étudiées.

► Professionnalisation

Le projet de l'université et ses observations suite au rapport de l'AERES témoignent d'une grande attention à la dimension professionnelle des formations. Aussi l'université explicitera plus particulièrement les projets envisagés avec Cap Digital et les différents partenaires du territoire ainsi que les moyens de capitaliser l'expérience de l'Idefi Creativ. Par ailleurs, Paris 8 veillera également à développer des licences professionnelles encore trop peu nombreuses.

► Gouvernance

Répondant aux observations du « rapport RCE » de l'IGAENR de 2011, Paris 8 a su entamer les démarches de réorganisation de ses services centraux et de modernisation de sa gestion tout en s'assurant d'un portage collégial de la démarche. L'université présentera le calendrier de finalisation des chantiers restés ouverts, notamment en termes de ressources humaines et de démarche qualité. La pyramide des âges vieillissante fera l'objet d'un développement spécifique tant son impact est fort sur la politique scientifique de l'établissement (politique de l'emploi scientifique).

L'université veillera à poursuivre le déploiement et l'utilisation d'outils de suivi analytique afin de renforcer sa vision stratégique et pluriannuelle en particulier sur le plan des finances, des ressources humaines et de l'immobilier. Véritables aides à la décision et à la communication, l'établissement indiquera comment il compte intégrer ces outils dans le dialogue de gestion avec les différentes entités.

Dans cette perspective, Paris 8 livrera les grandes lignes du schéma directeur du numérique et des systèmes d'information adopté lors du précédent contrat et l'impact sur celui-ci de la politique menée dans le cadre d'UPL.

Afin de maintenir sa situation financière et consolider son autonomie, l'université fixera un objectif d'accroissement des ressources propres : valorisation des activités de recherche, études, prestations de service et plus particulièrement le secteur fort de la formation continue où la certification sera par ailleurs recherchée.

Enfin, Paris 8 précisera son engagement dans les projets MSH Paris Nord et Campus Condorcet et son articulation avec UPL.

Je vous invite à finaliser un texte synthétique de 5 et 10 pages qui comprendra une proposition de jalons permettant de marquer les différentes étapes dans la réalisation calendaire de vos engagements. Articulés avec ceux retenus pour le volet de site et conjointement établis avec le ministère, ces repères principaux constitueront la trame du suivi de votre contrat et du dialogue que nous serons amenés à poursuivre ; ces jalons permettront également de s'assurer du maintien de la soutenabilité financière des actions conduites.

4 / 4

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir ce document dans un délai d'un mois. C'est sur cette base que s'engageront nos prochains échanges en vue de finaliser votre contrat pluriannuel 2014-2018.

Par ailleurs, il nous appartiendra d'arrêter conjointement l'annexe au contrat « Indicateurs de performance » qui accompagnera vos propres engagements contractuels et servira à leur évaluation. Elle sera établie sur la base de la maquette ci-jointe regroupant les indicateurs communs aux établissements et pourra être complétée par d'autres indicateurs plus spécifiques. Un échange interviendra ensuite afin de finaliser conjointement le dialogue de performance sur les cibles à atteindre à l'issue du contrat.

Pour le ministre et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS